

INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

> RÉMI 28 - ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019



JOINDRE : une photo couleur récente de l'élève / un formulaire par élève.

Montant des Frais d'inscription : 35,00€ (25,00€ + 10,00€ de pénalités de retard) à régler par espèces ou chèque à l'ordre du « Trésor Public »

Photo d'identité
obligatoire
(identité au dos)

> **ÉLÈVE** Féminin Masculin Né(e) le : / /
 Nom : Prénom :

> REPRÉSENTANT LÉGAL

Madame Monsieur Garde alternée (remplir un formulaire par parent)
 Nom : Prénom :
 Né(e) le : / / Adresse :
 Code postal : Commune :
 Mobile : Tél. fixe :
 E-mail :

J'accepte de recevoir des SMS et mails en cas de situation perturbée. Pour ce faire, j'autorise la communication de mes coordonnées (nom, prénom, téléphone, mail) aux transporteurs mandatés par la Région.¹²

> SCOLARITÉ

Nom de l'établissement scolaire : Classe :
 Commune :
 Option..... Spécialité :
 Point de montée (commune et arrêt) :

- Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus. Je m'engage à signaler dans les plus brefs délais toute modification de situation.¹²
- J'ai pris connaissance du Règlement de Transport Scolaire Régional applicable au département d'Eure-et-loir et m'engage à le respecter (Document consultable sur www.remi-centrevaldeloire.fr).
- J'autorise la communication de mes coordonnées (nom, prénom, téléphone, mail) à la Direction Éducation-Jeunesse du Conseil Régional afin de recevoir des informations et des offres destinées aux 15-25 ans - Pass Yeps.¹²

¹ Vous êtes informé qu'à tout moment vous avez la possibilité de retirer votre consentement.

² Les informations recueillies par le Conseil Régional Centre-Val de Loire feront l'objet de traitements informatiques destinés d'une part à l'inscription et au suivi des services en matière de transport scolaire et d'autre part à la gestion billettique dans le cadre de l'accès au transport scolaire. Les traitements de données personnelles envisagés ont pour base juridique l'article L3111-7 du Code des transports modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015. Les destinataires des données sont la Direction des Transports et Mobilités Durables, la Direction Education-Jeunesse de la Région Centre-Val de Loire ainsi que les gestionnaires en délégation de compétence, le prestataire billettique UBI, les transporteurs mandatés par la Région. Les informations recueillies seront conservées pendant deux ans et feront ensuite l'objet d'un archivage. En cas de refus de communication des données obligatoires, le service public de transport scolaire ne pourra être mis à votre disposition. Veuillez noter que vous avez la possibilité de vous opposer à la conservation de votre photo au format numérique. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition pour des motifs légitimes, de limitation des traitements et de portabilité des informations qui vous concernent que vous pouvez exercer par courrier en vous adressant au délégué à la protection des données de la Région Centre-Val de Loire 9 rue Saint-Pierre Lentin CS94117, 45041 ORLEANS Cedex 1 en joignant une copie de votre pièce d'identité. Vous êtes informé de votre droit d'introduire toute réclamation auprès de la Commission Nationale de L'informatique et des Libertés (3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07).

**DATE ET SIGNATURE DU
REPRÉSENTANT LÉGAL :**

RETOURNER LE FORMULAIRE À L'ADRESSE SUIVANTE :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES FORETS DU PERCHE
 TRANSPORTS SCOLAIRE – A l'intention de Monsieur DROUIN
 2, rue de Verdun – 28250 SENONCHES